

ARRETE 143-2026
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE BRUGUIERES

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2542-2, L2212-1 et suivants ;
VU le code de la route ;
VU le code pénal, notamment l'article R 610-5 ;
VU les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation routière ;
VU la demande formulée par Monsieur MESSONNIER Ludovic, relative au stationnement d'une benne à gravats, rue des Alizés à Bruguières (31150), du 11 septembre au 15 septembre 2026 inclus ;

CONSIDERANT que, dans le but d'organiser ce stationnement, il y a lieu d'autoriser Monsieur MESSONNIER Ludovic, à occuper le domaine public ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation d'occupation du domaine public est accordée à Monsieur MESSONNIER Ludovic, du 11 septembre au 15 septembre 2026 inclus, face au 17 rue des Alizés à Bruguières (31150), pour permettre le stationnement d'une benne à gravats.

ARTICLE 2 : Tout manquement au présent arrêté sera constaté par procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

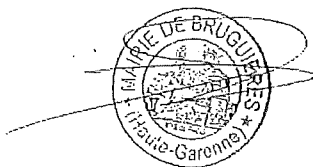
ARTICLE 3 : Les dispositions sont portées à la connaissance des usagers par l'implantation de panneaux de signalisation réglementaires mis en place et à la charge de l'utilisateur, celui-ci demeure entièrement responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait ou de la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation et prendra toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux riverains ainsi qu'aux services de secours et de sécurité d'accéder aux habitations.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état, à ses frais les dommages résultant de son intervention.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est affiché sur les lieux et en mairie.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté faite à Monsieur MESSONNIER Ludovic, (ludomessonnier@gmail.com).



Fait à Bruguières,
le 07 septembre 2026

Le maire,
Arnaud SIGU

